Nations Unies S/PV.5286



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 octobre 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 5286e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mercredi 19 octobre 2005, à 15 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les bons soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

> « Le 19 octobre 2005, en application des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu à huis clos sa 5286e séance avec des représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.
>
> Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.
>
> Les membres du Conseil, M. Guéhenno et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues constructif. »

05-56061 (F) 191005 191005